



Le 29 janvier 2010

M. Michael Horgan
Sous-ministre, Finances
Ministère des Finances du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (ON) K1A 0G5

Objet : Demande d'information 020 du DPB

Monsieur,

Conformément au pouvoir que me confère le paragraphe 79.3(1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, je vous saurais gré de faire parvenir à mon bureau tous les documents renfermant des données ou des renseignements que détient votre ministère relativement à des modifications potentielles à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Comme vous le savez, la *Loi de l'impôt sur le revenu* stipule que lorsque des immeubles d'habitation locatifs sont vendus à un prix supérieur au coût initial, les propriétaires doivent payer l'impôt sur le revenu sur la différence entre le coût initial et la valeur amortie, ainsi qu'un impôt sur le gain en capital sur la différence entre le prix de vente et le coût initial. On m'a demandé d'estimer ce qu'il en coûterait de permettre aux propriétaires d'immeubles d'habitation locatifs de reporter l'impôt sur le gain en capital découlant de la disposition, pourvu que le produit de la vente soit réinvesti dans un immeuble d'habitation locatif à loyer modique dans un délai donné. Je vous saurais gré de faire parvenir à mon bureau des copies de tous les documents renfermant des données et des renseignements susceptibles de contribuer au traitement de cette question.

Mon personnel utiliserait les données et les renseignements que vous nous fournirez pour répondre à une demande formulée par un parlementaire quant à l'évaluation du coût financier de la mise en œuvre d'une telle mesure.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Si vous avez besoin de précisions sur cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Kevin Page'.

Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Courriel : PageK@parl.gc.ca

P.j.

c.c. : Rick Stewart, Secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomiqueEncl.



Demande d'information du DPB

| | |
|---|--|
| 1) Numéro de la demande : | 020 |
| 2) Personne-ressource au bureau du DPB : | Jason Jacques (613-995-3315 ou jacquj@parl.gc.ca) |
| 3) Type de demande : | Ponctuelle |
| 4) Objectif du DPB : | Évaluer le coût financier de la création, dans la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , d'une disposition permettant de reporter l'impôt sur le gain en capital et la récupération de la déduction pour amortissement découlant de la vente d'immeubles d'habitation locatifs à plusieurs unités. |
| 5) Volet concerné du mandat du DPB : | Le DPB a pour mandat d'évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout membre de l'une ou l'autre chambre du Parlement. |
| 6) Données et renseignements : | Les données et les renseignements obtenus ou préparés par le ministère des Finances du Canada concernant le coût financier de la création, dans la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , d'une disposition permettant de reporter l'impôt sur le gain en capital et la récupération de la déduction pour amortissement découlant de la vente d'immeubles d'habitation locatifs à plusieurs unités. |
| 7) Priorité : | Normale |
| 8) Date de présentation de la demande : | Le 29 janvier 2010 |
| 9) Date de livraison demandée : | Le 12 février 2010 |